



Compte rendu du Conseil de l'ED SIMME du 27 septembre 2018

Présents : L. CARBAJAL, D. CHAURAUD, C. COUPEAU, A. DOLMAIRE, S. DUBOIS, I. EL KHIATI, W. HAFSA, D. HALM, M. LECONTE, A. MAITRE, A. MURA, V. RAT

Excusés : C. BARTHET, P. BUGNON, J.C. GRANDIDIER, S. HUBERSON, L. LEPETIT, C. MABRU, I.O. POP, V. VIGNERAS

Procuration : C. MABRU à D. HALM, L. LEPETIT à A. MAITRE

Invités : H. EIJSBERG, A. RIGAUD

Le compte rendu de la réunion du Conseil est construit à partir du Power Point projeté en séance (annexe 1).

Ordre du jour (diapositive 2)

10h - 12h45

- 1/ Approbation du CR du Conseil du 14/05/2018
- 2/ Modification du Règlement Intérieur : année de césure
- 3/ Site internet de l'ED SIMME
- 4/ Bilan des inscriptions 2017-2018

12h45 – 14h30 : Déjeuner

14h30-16h

- 5/ Tribune libre des doctorants
- 6/ Statistiques sur l'insertion professionnelle
- 7/ Information sur les formations thématiques
- 8/ Mise en place d'un référentiel des formations
- 9/ Questions diverses

I. Approbation du compte rendu du conseil du 14 mai 2018 (diapositive 3)

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des votes exprimés, sans modification.
La date du prochain conseil est fixée au 14 février 2019. La réunion se tiendra à Poitiers.



II. Modifications du règlement intérieur (diapositive 4)

Suite aux discussions débutées lors du précédent Conseil, D. Halm propose d'ajouter au Règlement Intérieur un paragraphe précisant la procédure d'examen des demandes d'années de césure, autorisées par le décret du 25 mai 2016 et sur lesquelles l'École Doctorale doit émettre un avis avant transmission à l'établissement d'inscription. Le doctorant doit remettre un dossier précisant son projet et ses motivations, ainsi que toutes les pièces nécessaires pour étayer sa demande. Le dossier est accompagné d'un CV, d'un avis du directeur de thèse et de l'accord de l'employeur le cas échéant. Le bureau de l'ED examine le dossier et émet un avis. Le Conseil recommande d'ajouter l'avis du directeur d'unité dans le dossier et de ne pas donner de liste explicite de cas ouvrant les droits à l'année de césure. Le Règlement Intérieur ainsi modifié est approuvé à l'unanimité des votes exprimés.

III. Site internet de l'ED SIMME (diapositive 5)

I. El Khiati présente le nouveau site de l'École Doctorale dont la mise en ligne est prévue le lundi 1^{er} octobre. Le site contient d'ores et déjà des informations sur la présentation de l'ED et du doctorat, la campagne de recrutement 2018, la procédure d'inscription pour chaque établissement, les différents types de formations, les événements à venir et les associations de doctorants. Au cours de l'année universitaire à venir, les rubriques sur la mobilité internationale, l'enseignement durant la thèse, le planning des formations et l'après-thèse viendront compléter le portail. Plusieurs pages renvoient vers les sites des établissements, notamment en ce qui concerne les procédures de soutenance, le but étant d'éviter les doublons.

A la question de S. Dubois et d'A. Maitre sur les personnes qui administrent le site, il est répondu qu'afin d'éviter des manipulations intempestives, les secrétariats des différents sites géographiques sont habilités à effectuer des modifications mineures mais qu'elles doivent être validées par I. El Khiati, qui bénéficie seule des prérogatives d'administratrice.

C. Coupeau demande si une version anglaise est prévue. H. Eijsberg indique que des étudiants de la Faculté de Lettres de Poitiers peuvent être missionnés pour réaliser la traduction, avec validation du contenu par l'École Doctorale.

A. Dolmaire suggère qu'un lien vers la page d'accueil soit mis sur les sites des établissements, dans la mesure où la ComUE, hébergeur, n'est pas le point d'entrée vers lequel se dirigent naturellement les doctorants. A. Mura propose que le site de l'ED soit un moyen de faire connaître la ComUE en y postant une description de cet établissement.

L. Carbajal demande si une version « mobile » du site est prévue. Il est répondu que cette action n'est pas une priorité.

IV. Bilan des inscriptions 2017-2018 (diapositives 6 à 14)

D. Halm présente les chiffres du recrutement 2017-2018, ventilés par établissements et laboratoires et par types de financement. La stabilité du nombre d'inscrits en 1^{ère} année (autour de 70 depuis 3 ans) cache une augmentation significative des primo-inscrits à l'Université de Limoges et une diminution à Poitiers et à l'ENSMA. A. Maitre souligne que cette tendance s'explique en partie par le succès de l'appel à projet de la Région Nouvelle

Aquitaine dans cet établissement et à une forte augmentation des conventions CIFRE. A. Mura incite à ne pas sur-interpréter des variations très circonscrites dans le temps. Dans le tableau des types de financement, le Conseil recommande d'affiner la rubrique « autre » en précisant le nombre de thèses liées aux Labex, aux ANR, aux projets européens,...

D. Halm poursuit par la présentation des proportions de femmes, de recrutés hors ComUE et d'étrangers, ainsi que de la répartition par année de thèse de l'ensemble des inscrits en 2017-2018. A. Mura préconise d'afficher la durée de thèse, plutôt que l'année d'inscription. La durée moyenne de 41.1 mois doit alerter sur les dangers d'une dérogation d'inscription en 4^{ème} année trop aisée.

Dans la rubrique « Abandon », il est conseillé de distinguer les abandons délibérés et les non-autorisations de réinscription.

V. Tribune libre des doctorants (diapositives 15 et 16)

D. Halm rappelle les actions mises en œuvre suite aux questions des doctorants lors du Conseil du 14 mai 2018, notamment la mise en ligne d'informations sur l'ED, la publication de chiffres sur l'insertion professionnelle et le référentiel des formations.

Suite à une suggestion de D. Chauraud, H. Eijsberg présente les possibilités de formation aux premiers secours, en lien avec la sécurité civile. Des cours en début de chaque mois ou bloqués sur une semaine peuvent être proposés. A. Maître s'interroge sur la pertinence de délivrer des crédits d'heure à une formation relevant davantage de l'engagement citoyen que du doctorat. A titre expérimental, la ComUE est prête à financer en 2017-2018 la formation d'un certain nombre de doctorants, qui sera évalué par sondage. Il est décidé que cette formation ne se traduira pas par des crédits d'heures.

A. Dolmaire salue la volonté de la direction de l'ED de mettre en place un référentiel des formations censé apporter une meilleure information sur les heures qui peuvent être validées. Il est cependant rappelé que les doctorants se doivent de suivre la progression de leur formation et ce avant l'entretien de 3^{ème} année.

A. Dolmaire évoque également la suppression de la faculté offerte aux doctorants de régler les frais d'inscription en plusieurs fois. Il est répondu que cette revendication n'est pas du ressort de l'ED et doit être portée au CA de l'établissement.

W. Hafsa salue la qualité de la formation pluridisciplinaire organisée par la ComUE à Bordeaux, qui a permis de construire un réseau entre les doctorants qui y ont participé.

VI. Statistiques sur l'insertion professionnelle (planches 17 à 20)

Les 3 établissements du périmètre de l'ED SIMME réalisent des enquêtes sur l'insertion professionnelles de leurs docteurs. Afin de faire profiter les doctorants de ces informations, il est décidé d'actualiser chaque année des statistiques sur le profil du docteur sorti 3 ans auparavant et de compléter ces chiffres par des données sur la cohorte en cours de thèse. Ces données ont pour vocation à être présentées chaque année en Conseil et à la journée de rentrée et à être affichées sur le site de l'ED.

Ces indicateurs comprennent le nombre de doctorants, le nombre d'habilités dans les laboratoires du périmètre de l'ED, le nombre de femmes, le nombre d'étrangers, la durée moyenne des thèses, le nombre d'abandons et le nombre de cotutelles.



En ce qui concerne la cohorte diplômée 3 ans auparavant, il est hélas difficile de croiser les enquêtes des 3 établissements, dans la mesure où chacun recueille des données différentes. On peut cependant extraire des indicateurs communs tels que la situation vis-à-vis de l'emploi, le type d'emploi (salarié, entrepreneur), le ratio public / privé, l'intitulé de l'emploi et les domaines d'activité.

D'autres indicateurs pourraient être introduits à l'avenir, comme le ratio CDI/CDD, le niveau de rémunération ou l'adéquation emploi/formation.

Le Conseil évoque la possibilité d'alimenter ces chiffres en s'appuyant sur un réseau d'anciens doctorants.

Le temps manquant pour aborder les points 7 et 8, la discussion sur ces sujets est reportée au prochain Conseil. En l'absence d'autres questions, la séance est close à 16h05.